



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL_2025 / 02 -
Compte Financier
Unique (CFU) 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 3 Avril 2025.

Résultat des votes :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

M Jean SAMPSONI	M Sylvain CASTAGNE	M Régis GINOUX
M Pierre RAVIOL	M Laurent GESLIN	Mme Elisabeth RABOUIN
M Jean-Pierre SEISSON	M Vincent FAURE	M Philippe REYNAUD
M Michel BLANC	M Louis-Pierre FABRE	Mme Magali MISTRAL
Mme Elisabeth SCHWEITZER	M Robert ANASTASI	M Philippe GINOUX
M Christian NERVI	M Jean-Louis DEVOUX	M Louis MAUREL
Mme Anne-Flore GRECH	M Thierry CLARETON	M Serge MANNONI

Excusés :

M Roger BERTO	représenté par Jean SAMPSONI
M Bernard CLARETON	représenté par Jean-Pierre SEISSON
M Jean-François RIGAT	représenté par Vincent FAURE
M Jean-Louis LEPIAN	représenté par Thierry CLARETON
M Yves PICARDA	représenté par Régis GINOUX
M Francis DEMISSY	représenté par Serge MANNONI

Absents :

M André PEYTAVIN	M Michel BARAT	M Roger ROSTAN
M Jean-Christophe DAUDET	M Eric ECREPONT	M Rémy DEMICHELIS
M Jean-Marc BALDI	M Eric BRUCHET	M Henri MILAN
Mme Aline PELISSIER	Mme Sylvie BERTRAND	
M Michel GAVANON	Mme Sylvie MAZELI	

Est désigné président de cette séance M Laurent GESLIN

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 14/04/2025

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20250410-DEL_2025-02-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SICAS

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique,

Considérant que M. Philippe GINOUX, Président du SICAS, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Laurent GESLIN, Vice-Président, et qu'il ne prend pas part au vote,

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du Vice-Président,
Après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du Syndical Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales,

ARTICLE 2 : d'affecter au Budget 2025 à l'unanimité :

- La totalité de l'excédent en fonctionnement 2024 soit **1 277 859,96 €** aux dépenses de fonctionnement 2025 (compte 002)
- La totalité de l'excédent d'investissement 2024 soit **606 876,38 €** aux dépenses d'investissement 2025 (compte 001).

ARTICLE 3 : de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



Traverse du Cheval Blanc
BP 93
ST-REMY-DE-PROVENCE
13533 Cedex
Laurent GESLIN

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 14/04/2025

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20250410-DEL_2025-02-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025